

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Attribution d'un marché à procédure adaptée pour le lot 6 relatif à la réalisation des travaux pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillemeret à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 164-17

objet **RS - Attribution d'un marché à procédure adaptée pour le lot 6 relatif à la réalisation des travaux pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en collaboration avec Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires des gens du voyage, rappelle que le Bureau du 18 mai 2017 a approuvé le lancement de la consultation pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry.

La commission d'appel d'offres du 24 août 2017 et le Bureau du 15 septembre 2017 ont approuvé l'attribution des lots 1 à 5 et ont décidé de déclarer le lot 6 infructueux, ce dernier n'ayant reçu que deux offres supérieures de plus de 23 % à l'estimation, et de relancer la consultation correspondante.

La commission d'appel d'offres du 12 octobre 2017 a donné un avis favorable à l'attribution du marché relatif au lot 6 (charpente ossature bois et couverture bac acier) à l'entreprise Zanon & Fils pour un montant de 202 010 € HT.

Vu l'article 4 alinéa 1-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 154-17 du Bureau du 15 septembre 2017 attribuant le marché pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry aux entreprises les mieux disantes pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5, déclarant infructueux le lot 6, et approuvant le lancement d'une nouvelle consultation pour ce lot,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le lot 6 du marché de travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry à l'entreprise Zanon & Fils,

Article 2 : autorise le président ou son représentant signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 164-17

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un marché à procédure adaptée pour le lot 6 relatif à la réalisation des travaux pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20261H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20261H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017